Centre intégré
de santé et de
services sociaux de
la Montérégie-Centre
Québec

Note de service

DESTINATAIRES : À toutes les salariées des regroupements infirmières et infirmières auxiliaires (catégorie 1 - FIQ) et aux gestionnaires du CISSS de la Montérégie-Centre

EXPÉDITEUR : Frédéric Bachand
Chef des activités de remplacement

DATE : Le 8 juin 2018

OBJET : Mise en œuvre de l'entente de rehaussement pour les infirmières et les infirmières auxiliaires

---

Durant les dernières semaines, nous avons travaillé conjointement avec les représentants du syndicat de la FIQ afin que les infirmières et les infirmières auxiliaires soient en mesure de se prévaloir d'un rehaussement temporaire à temps complet pour une période prévisible de 6 mois, avec l'ensemble des avantages que comporte le statut de temps complet. Ainsi, toute salariée qui adhère à cette entente verra augmenter son poste ou son remplacement à long terme à temps complet. Elles auront notamment droit de se prévaloir de jours fériés pour la durée du rehaussement temporaire à temps complet.

Toutes les salariées intéressées de se prévaloir de cette entente doivent remplir le formulaire ci-joint et le faire parvenir à la gestion des activités de remplacement de son réseau local de services. Le rehaussement octroyé est assujetti à l'expression d'une disponibilité dans plus d'un centre d'activités où la salariée est habileté à offrir sa prestation de travail et d'une analyse par l'Employeur pour déterminer, en fonction de la flexibilité et de la mobilité offerte par l'ajout de disponibilité, la capacité de l'Employeur d'assurer le respect du statut à temps complet temporaire. La salariée demeure sur un seul quart de travail (ou 2 quarts si tel est son poste), c'est-à-dire, celui détenu par son poste ou son remplacement long terme d'origine.

Cette mesure s'inscrit dans l'objectif de stabiliser les équipes de travail et d'assurer la continuité des soins. L'organisation souhaite avec cette mesure, offrir des conditions de travail favorables pour les regroupements d'infirmières et d'infirmières auxiliaires. Nous espérons aussi que cette mesure sera un incitatif à l'attraction et à la rétention de notre personnel.

Merci de votre collaboration.